

En vacances...

രുള

ous pouvons lire dans le *Livre de* la jeune fille en vacances (à adapter pour chacun):

« Vous devez être pour votre père un ange qui adoucit ses peines, un ange qui le rattache au foyer, un ange qui le ramène à Dieu. Vous devez être pour votre mère un ange qui lui vient en aide, un ange qui lui tient compagnie, un ange qui la console. Vous devez être pour vos frères et sœurs un ange qui les garde et les aime. Vous devez être pour les autres un ange qui les édifie.

Vous devez craindre le trop de bienêtre qui engendre la mollesse, l'oisiveté qui donne accès aux pensées mauvaises, les lectures [vidéos!] futiles qui ôtent à l'esprit sa vigueur, les amitiés trop rapides qui ouvrent le cœur à toutes les impressions, le respect humain qui avilit le caractère.

Voici le résumé de vos grands devoirs: fidélité aux prières, à l'office du dimanche, à la confession fréquente; respect, docilité, prévenance envers vos parents; soyez bonnes pour tout le monde. Quant à vousmêmes, respect, [pureté], régularité, prudence, réserve pour les amitiés et pour les lectures [usage des écrans].»

Bonnes et saintes vacances à tous!

donnes et saintes vacances a tous

Nº 662 – Juillet-août 2021

Prix de revient : 0,60 €

Bulletin du Prieuré Saint-Maximin de Toulon Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Dictature..., mais c'est pour notre santé!

N CONNAISSAIT la tactique du «voleur chinois». Lorsque celui-ci veut subtiliser un objet, il le déplace chaque jour de quelques centimètres. Son propriétaire s'habitue à voir l'objet quitter progressivement son champ visuel, au point de ne plus en mémoriser la place initiale. Il suffit ensuite au voleur de s'emparer de l'objet convoité et son propriétaire n'en perçoit même pas la disparition.

Quelle que soit l'évolution des pratiques contemporaines des techniques de vol, il est un domaine où le procédé décrit est manifestement revisité. Depuis 2020, nous avons été spoliés de nombreuses libertés, à des degrés divers et selon des contraintes variables et cycliques qui entraînent chez beaucoup l'oubli des libertés dont ils jouissaient auparavant. Interdiction de visiter les personnes âgées, de se déplacer au-delà d'un périmètre ridicule, réduction de la liberté de culte, impossibilité d'acheter et de vendre certains produits considérés comme non essentiels près de chez soi, et même d'aller à l'école. Ainsi, se faire couper les cheveux, acheter des vêtements, offrir des fleurs ont été considérés, lors des premiers confinements, comme des activités dangereuses et propices à la contamination de virus, tandis qu'acheter du tabac et en fumer, jouer aux jeux de la Française des jeux ne comportaient bien évidemment aucun danger... pour les caisses de l'État.

C'est désormais par le biais d'une dictature sanitaire que se profilent les plus grandes contraintes et pertes de liberté à venir. Pour plaire aux sociétés pharmaceutiques et informatiques qui dictent leur loi de profit et de contrôle de la population, sous l'autorité d'instances scientifiques dont les conflits d'intérêts sont sur la place publique, il s'agit de culpabiliser ceux qui refuseraient de se laisser volontairement vacciner et enrôler dans une dérive où l'État prévoit le contrôle de tout et de tous. Et comme l'adhésion au processus de vaccination rencontrait en France une forte opposition, on procéda par étapes. Le nouveau « voleur chinois » opère différemment de son ancêtre : il subtilise les libertés, mais les restitue, les subtilise de nouveau et ainsi de suite. À l'arrivée, on croit avoir recouvré ses biens mais, dans le soulagement des quelques libertés retrouvées, on oublie que l'on en possédait beaucoup plus que l'on ne nous en a rendus. Le voleur les garde jalousement et renouvelle un mécanisme bien rodé.

Étape 1: confinement, fermeture des commerces déclarés non-essentiels, des lieux de loisirs, perte de libertés en tous genres, chaos économique pour certains métiers, chaos scolaire et universitaire, explosion du mal-être d'un grand nombre, violences, gâchis général pour beaucoup mais profits insolents pour l'oligarchie qui diligente l'opération.

Abbé Michel Rebourgeon

Étape 2: promesse d'un desserrement de l'étau et des contraintes, moyennant une vaccination massive.

Étape 3: retour à une vie plus libre mais conservation de nombreuses contraintes pour susciter un sentiment de soulagement et maintenir en même temps une tension d'attente craintive.

Étape 4: nouveau confinement, fermetures, pertes de libertés.

Étape 5: promesse d'un vrai desserrement de l'étau et des contraintes, moyennant une plus grande bonne volonté des populations réfractaires.

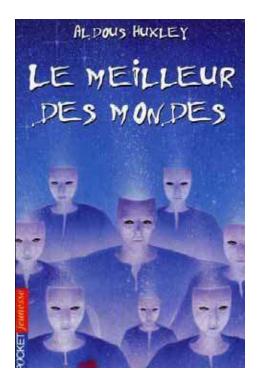
Étape 6: etc.

À chaque étape, beaucoup de résistances s'émoussent, la lassitude prend le dessus et le désir de ne plus souffrir de nouveau la contrainte fait basculer dans le consentement. On veut vivre en paix, comme avant. Et l'on finit par en vouloir à ceux qui n'entreraient pas dans le jeu. On les accuse de retarder le processus de libéralisation et de retour à la normale, sans se rendre compte qu'il s'agit d'une dépossession définitive de libertés qui n'a rien à voir avec un danger sanitaire: on assiste à un contrôle de la population sous couvert de protection sanitaire. On est alors prêt à tout accepter: les vaccins à répétition, les tests, le «pass (sic) sanitaire », la perte de l'anonymat pour toutes ses activités publiques: restaurants, cinémas, voyages, loisirs... tout fera l'objet d'un contrôle, d'une identification, d'un marquage, sous prétexte d'un danger sanitaire qui se révèle inférieur à bien des causes constantes de mort dans la population (cancers, maladies cardiovasculaires dues au tabac, à la drogue, etc.). La disproportion entre le danger encouru et la réponse apportée par les gouvernements est flagrante mais la propagande est telle qu'elle aboutit à un phénomène de sidération mentale qui paralyse toute réflexion de bon sens.

À cela s'ajoute le discrédit médiatique et la censure portés sur toute voix qui cherche à alerter la population sur les enjeux de la situation. La «fabrique du consentement », comme disait Noam Chomsky, marche à plein. Le résultat paradoxal est là: on sera heureux si l'on n'est plus libre. Pour le coup, ce n'est pas le «voleur chinois » mais le gouvernement chinois qui a testé et instauré cette pratique de contrôle permanent de ses citoyens. On sait par ce grand pays ce qui nous attend.

Allons-nous nous habituer à perdre toutes ces libertés fondamentales que, jusque-là, les fictions d'Aldous Huxley (*Le Meilleur des mondes*) et de George Orwell (1984) nous faisaient craindre sans trop y croire?

Simultanément, la restriction du droit d'éduquer ses enfants à la maison et la mise sous contrôle permanent des écoles jusque-là encore un peu libres de leurs pédagogies font partie de cet arsenal de régressions sociales dont on ne mesure pas toujours suffisamment la dynamique totalitaire. Lorsque la vie se réduit à la santé, lorsque la religion, la pensée et l'éducation des enfants dépendent du seul bon vouloir de l'État, le processus de propagande étant à son service, on n'est pas loin de voir disparaître à



jamais les biens que l'on possédait. La liberté d'enseignement que l'on croyait sacralisée dans la Constitution de la V^e République deviendra un souvenir du temps « d'avant la crise sanitaire ». Les voleurs de libertés sont passés par là.

Le voleur chinois de 2021 est allé vite en besogne. Mais il devra un jour restituer ce qu'il a volé. À moins que nous renoncions à lui en réclamer le dû parce que nous préférerions finalement le confort de la servitude, le soulagement de ne plus avoir à défendre cette part d'humanité qui était notre trésor, un trésor prêté par Dieu pour nous conduire à Lui.

Abbé Philippe Bourrat (*La Porte Latine* du 8 juin 2021)

Si notre vie n'est plus guidée par le « Dieu premier servi » , elle risque fort de l'être par le « *non serviam* » de Lucifer

Les FORMULES GÉNÉRALES invitant à une entente fraternelle entre tous les hommes sont très séduisantes. Qui peut s'opposer raisonnablement à la paix universelle? La charité n'est-elle pas un thème majeur de la prédication catholique?

Le problème commence lorsqu'on veut préciser les modalités pratiques de cette entente universelle. En effet, il va falloir s'entendre sur la notion du bonheur, sur les principes qui vont guider l'action commune, et sur bien d'autres questions religieuses. Est-ce vraiment possible pour un catholique?

Faire abstraction de la révélation chrétienne alors qu'elle a eu lieu revient à la refuser. C'est ce qu'on appelle le **naturalisme**: refus de Notre Seigneur, de son Église, de sa grâce. Le naturalisme, c'est le refus du surnaturel. L'homme pense arriver à sa perfection sans l'aide du Christ.

Ce refus peut prendre plusieurs formes: des formes absolues qui s'opposent radicalement à la foi, ou des formes mitigées, comme celle qui prend la foi pour une opinion. Cette forme mitigée est très séduisante, car elle est sympathique et s'accorde très bien avec le libéralisme ambiant. Elle est donc très dangereuse. Pour elle, la foi n'est qu'une option, ou une opinion libre. Elle n'est pas contre Notre Seigneur, dont elle pourra dire de belles choses. Mais cette préférence n'est qu'une option, à peu près facultative. Inutile d'en dire plus pour se rendre compte que tout est fait aujourd'hui pour nous enseigner cette

mentalité du naturalisme modéré. Tout est fait pour que notre vie s'organise autour d'un autre principe que Jésus-Christ: l'argent, la santé, la réputation... Et si notre vie n'est plus guidée par le « Dieu premier servi », elle risque fort de l'être par le « non serviam » de Lucifer. Si ce n'est plus l'amour de Dieu qui commande notre vie, ce pourrait bien être l'amour désordonné de nous-même.

Méfions-nous du démon du naturalisme qui cache sa haine de Jésus-Christ sous l'indifférence religieuse, la promotion d'une entente fraternelle et la construction d'une paix universelle.

Abbé Vincent Gélineau (La Trompette de Sain Vincent n° 23)

Horaires habituels des messes

Prieuré Saint-Maximin 2221 av. de la Résistance 83000 Toulon Téléphone 04 94 46 03 16

Semaine:

> se renseigner en période de confinement.

Église Sainte-Philomène 125 bd Grignan, 83000 Toulon Téléphone 04 94 46 03 16

Dimanches et fêtes: 9h30 et 17h30.

Semaine:

se renseigner en période de confinement.

Cours Saint-Dominique, Saint-Pré, 83170 La Celle Téléphone 04 94 69 12 24

Dimanches et fêtes: 11 heures.

Semaine:

- ➤ lundi:7h30;
- mardi et jeudi: 7h 15;
- > mercredi et vendredi: 9h05;
- > samedi: 8 heures;
- vacances scolaires: 8 heures (se renseigner).

Pour aider votre Prieuré

രുള

Virement sur notre compte à **Le Crédit Lyonnais** (virement automatique possible).

IBAN: FR56 3000 2083 2800 0006 0004 E45; **BIC**: CRLYFRPP.

Chèque à l'ordre de "FSSPX" (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66 %). Exemple: un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68 €.

Merci et que Dieu vous bénisse! Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et bénévoles du Prieuré.

Annonces diverses

La kermesse du Prieuré aura lieu le dimanche 4 juillet au château de Gairoird, à Cuers, dans la propriété de M. et Mme de Pierrefeu! Voici le programme:

PROGRAMME

10 heures: messe chantée, en l'église Sainte-Philomène, à Toulon.

10 h 30: messe chantée à Saint-Pré.

À partir de 12 heures, au château de Gairoird: apéritif.

Chacun apporte son pique-nique pour le repas de midi.

Stand de desserts, glaces, café et vin à acheter sur place.

Pour le soir: grillades + salades; à réserver auprès de l'Association Sainte-Philomène (4 euros/personne; 1 euro pour les enfants)

14 h 30-18 heures: stands et jeux – promenade à cheval et en quad!

Concours de pétanque!

18 heures : tirage de la tombola.

18 h 45: grillades.

Pour ceux qui ne pourraient pas venir, ils peuvent faire un don au Prieuré (à votre bon cœur)!

ATTENTION! PAS DE MESSE À 18 H 30!

Informations/Réservation au 06 72 74 09 65 ou 06 63 25 16 09 associationsaintephilomene@hotmail.fr

- Il n'y a qu'un seul bulletin pour juillet et août.
- Nous entrons dans le mois de juillet, mois traditionnellement consacré à la dévotion au Précieux Sang. Nous recommandons vivement à tous de réciter les litanies du Précieux Sang, chaque jour de ce mois!
- M. l'abbé Rebourgeon sera absent du 5 au 19 juillet.
- M. l'abbé Serres-Ponthieu sera absent du 20 juillet au 3 août.
- Dominicaines Enseignantes de Saint Pré, quatre cette année, prendront l'habit religieux le mercredi 4 août, en la fête de saint Dominique; le même jour, quatre novices feront leur première profession religieuse et quatre sœurs feront leur Profession perpétuelle. Ayons à cœur de prier pour elles!
- ➤ Fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, le dimanche 15 août. À Toulon, le vœu du roi Louis XIII sera renouvelé devant l'autel de la Sainte Vierge, à l'issue de la messe chantée de 9 h 30 en l'église Sainte-Philomène. À Saint-Pré, les Vêpres auront lieu à 15 h 30 et seront suivies de la procession du vœu de Louis XIII et du Salut du Saint Sacrement.
- Attention, il n'y aura pas de messe à l'église Sainte-Philomène le 15 août à 18 h 30, en raison du blocage du quartier pour les festivités de la soirée sur les plages du Mourillon.
- Tournage du film sur Cotignac les 18-19-20 août dirigé par M. l'abbé Pascal Gendron et M^{lle} Élise Humbert.

Chronique



Projection du film et conférence de M^{lle} Élise Humbert sur l'apparition de Notre-Dame à Pontmain, le 29 mai au domaine de Gairoird.



Comédie musicale par les Petits-Chanteurs de Saint-Joseph-des-Carmes pour les Quarante ans de leur école, au domaine de la Présidente le 20 juin.

Saint Louis de Brignoles, le 19 août 1297

Charles II de Salerne « le Boiteux », fils de Charles 1^{er} d'Anjou et de Béatrix, comtesse de Provence, devenu comte de Provence en 1267 et étant héritier de la couronne du royaume de Sicile, épousa en 1270 Marie de Hongrie, fille d'Étienne V. Ainsi, un neveu de saint Louis IX épouse une nièce de sainte Élisabeth de Hongrie. De cette union naît à Brignoles le 9 février 1274 Louis d'Anjou, troisième de quatorze enfants.

Marie de Hongrie témoigne que son fils Louis, dès l'âge de sept ans, couchait par pénitence sur une natte étendue auprès de son lit. Il fut confié à un gouverneur d'origine normande, Guillaume de Manerie, et au prêtre Jean de Bymaret, puis à l'âge de douze ans, à deux franciscains, Guillaume de Millard et François Brun.

La flotte de Pierre III harcèle Naples; le peuple et les officiers incitent Charles de Salerne, venu par mer de Marseille au printemps 1284, à engager un combat naval, contre la recommandation de Charles I^{er}, son père; il cède à la pression, s'embarque sur la flotte napolitano-marseillaise... Le 5 juin 1284, les Aragonais remportent la victoire et emmènent Charles qui restera captif à Barcelone jusqu'au 4 octobre 1288.

Par le traité d'Oloron fin juillet 1287 et celui de Canfranc du 4 octobre 1288, Charles II est libéré contre rançon et consigne de trois de ses fils puînés et de 80 notables provençaux au château de Moncade près de Barcelone, dont Louis, âgé de 14 ans. Louis y jeûnait plusieurs jours par semaine; assisté de ses deux précepteurs franciscains, il se levait la nuit pour réciter matines avec eux, et récitait chaque jour l'office divin et ceux de la Sainte Vierge et de la Passion. Il se confessait chaque jour avant d'assister à la messe. Autorisé à sortir dans Barcelone, il visitait les malades. Il encourageait ses codétenus notamment en ces termes: « L'adversité est très utile à ceux qui font profession de servir Dieu. Elle nous fait pratiquer la patience, l'humilité et la résignation à la volonté divine; et nous sommes alors mieux disposés qu'en tout autre temps à l'exercice de toutes les vertus. La prospérité aveugle, enivre l'âme; elle fait que nous oublions Dieu, et que nous nous oublions nousmêmes; elle excite et fortifie les passions; elle flatte l'orgueil, et nous entretient dans l'amour

désordonné de nous-mêmes.» Louis désire devenir prêtre et l'écrit à son père qui ne s'y oppose point. Ses deux précepteurs lui enseignent la philosophie et la théologie. Étant attaqué par une grave maladie, il fait vœu de devenir franciscain s'il est guéri, ce qui arriva. En octobre 1294, le pape Célestin V nomme Louis, encore détenu, archevêque de Lyon, mais Louis objecta que n'étant pas tonsuré il ne pouvait accepter cette charge. Les trois frères sont ensuite transférés au château de Ciurana en Tarragone, où Louis contracta la tuberculose... Grâce au traité d'Agnani du 12 juin 1295, Louis et ses frères sont libérés le 31 octobre à Figuières.

Son grand frère, Charles Martel, roi de Hongrie, étant mort en 1295, Louis se trouve héritier de Naples. Les cours de Naples et d'Anjou espèrent que Louis épousera Yolande, princesse de Majorque, sœur du roi Jacques II... Mais Louis se désiste de la couronne de Naples au profit de son frère Robert, et persiste à vouloir devenir prêtre franciscain en disant: « Jésus-Christ est mon royaume : en le possédant seul j'aurai tout ; si au contraire je ne le possède point, je perds tout.» Malgré l'opposition de sa famille à son entrée chez les franciscains, il reçoit des Ordres sacrés à Naples. Le nouveau pape, Boniface VIII, l'ayant autorisé à devenir prêtre à l'âge de 22 ans en 1296, l'oblige à accepter l'archevêché de Toulouse. Se rendant à Toulouse, Louis s'arrête à Rome au couvent franciscain « Ara Coeli » la veille de Noël 1296 et y fait profession religieuse. Le 5 janvier 1297, il quitte Rome, repasse à Naples, puis passe à Florence, Brignoles, et Paris où il rencontre le roi Philippe IV « le Bel ». Déjà sacré évêque,

il entre dans Toulouse en habit franciscain en mars 1297, et visite d'abord les hôpitaux. Il se soucie de soulager les pauvres: il en servait chaque jour 25 à sa table.

Il aurait voulu renoncer à sa charge, mais la canonisation de Louis IX prévue à Rome pour août 1297, à laquelle il était invité, le mena par Tarascon et au château familial de Brignoles où sa maladie s'aggrava. Il put s'exclamer: « Après un voyage dangereux, me voilà arrivé à la vue du port après lequel j'ai longtemps soupiré avec ardeur. Je vais jouir de mon Dieu, dont le monde me déroberait la possession. Bientôt je serai délivré du poids accablant que je ne puis porter. » Il reçut le Saint-Viatique à genoux et récitait en larmes des « Je vous salue Marie », et décède le 19 août 1297 à Brignoles.

Par testament, saint Louis d'Anjou avait demandé à être inhumé au couvent des Franciscains de Marseille auprès des bienheureux frère et sœur Hugues de Barjols et Douceline. Les chairs furent gardées au couvent tandis que les os étaient transférés à l'église des franciscains (extra muros, entre les rues Tapis-Vert et Thubaneau).

Le pape Jean XXII, ancien official de Toulouse, le canonise le 7 avril 1317.

Alphonse V «le Magnanime» pille Marseille à partir du 20 novembre 1423 et découvre la cachette improvisée des reliques de saint Louis d'Anjou pour les transférer à la cathédrale Santa-Maria à Valencia. Deux vertèbres furent restituées à Marseille en 1956 (église St-Augustin), mais elles furent volées en 1993...

Abbé Laurent Serres-Ponthieu



Pietro Damini – Sacre de saint Louis d'Anjou (détail)